

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°029/2021

**Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de terrassement à la main pour un  
branchement ENEDIS sur trottoir (1mL)**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

**Considérant** que des travaux GC TELECOM – travaux de terrassement à la main pour un branchement ENEDIS sur trottoir (1mL) au lieu-dit Les Gandonnières,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

**Vu** l'intérêt général,

## ARRETE :

**Article 1 :** La circulation sera alternée manuellement au lieu-dit Les Gandonnières à partir du Mardi 1<sup>er</sup> Juin 2021 pour 12 jours calendaires.

**Article 2 :** Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. Il sera interdit à tout véhicule d'effectuer des dépassements et la vitesse sera limitée à 30 km/h. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 3 :** Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 25 Mai 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

